

Transmis par courriel uniquement

Québec, le 27 août 2020

Monsieur Marc Croteau
Sous-Ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

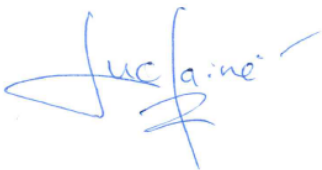
**OBJET : Projet minier Fénelon par Wallbridge Mining Limited
 Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
 N/Réf : 3214-14-064**

Monsieur le Sous-Ministre,

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 30 juillet 2020, pour recommandation, l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social pour le projet cité en objet.

À la suite de la réception de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social, il appert que le rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique des contaminants potentiellement émis par le projet de même que l'étude de l'utilisation du territoire de la Nation crie de Waskaganish sont manquants. De plus, aucune version anglaise de l'étude d'impact ou de son résumé n'a été fournie. Le COMEX souhaite réitérer l'importance de fournir ces documents en version anglaise afin que tous les acteurs touchés par le projet puissent prendre connaissance de celui-ci. Ainsi, nous vous confirmons qu'à la réception des documents manquants, le COMEX entreprendra l'analyse du projet et une recommandation vous sera par la suite transmise concernant l'autorisation du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.



Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social